



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 08 janvier 2020,

Madame la directrice Générale
Du CCAS de la ville de Nice

Objet : problématique des missions des Agents d'Entretien

Madame la Directrice Générale,

A plusieurs reprises, certains agents d'entretien des EHPAD du CCAS de la ville de Nice, nous ont interpellés sur des difficultés rencontrées lors de la prise des repas des résidents .

En effet, les équipes aident les aides soignant-e-s lors des différents repas dans la journée sur des activités très spécifiques à savoir :

- La mise en place et le débarrassage des tables ;
- Réceptionne et distribue les repas (petit déjeuners et goûters) selon les régimes alimentaires de chaque résidents, établies par les aides-soignant-es et les infirmier-es ;
- Veille au bien-être des résidents pendant leurs repas ;
- Aide en cuisine en l'absence de l'agent de cuisine ;
- Assure le remplacement de l'agent de cuisine pour le AE formés à la réglementation HACCP.

Or, il semblerait que les agents hôteliers aident les soignants à donner à manger au résidents pendant les temps de repas y compris lors des petits déjeuners en chambre .

Cette pratique est mise en place par contrainte de temps, de manque d'effectif, afin d'accompagner les résidents dans leurs actes de la vie quotidienne.

Vous n'êtes pas sans savoir, que l'administration des repas auprès des personnes âgées doit être effectuée par les aides soignant-es et/ou auxiliaire de vie afin d'éviter les risques de fausses routes chez les résidents ayant des troubles de la déglutition.

De plus, il est important de se placer au même niveau que le patient , respecter son rythme, ne pas faire à la place du résident pour aller plus vite, ne pas manifester son énervement , faire preuve de patience, en cas de refus de s'alimenter en rechercher la cause, sont autant de techniques acquises par les professionnelles lors de leur formation d'aide-soignant-es. Chaque soignant doit également évaluer le comportement du patient par rapport au repas (plaisir, déplaisir, appétit, dégoût, agité, apathique) et les difficultés à l'alimentation (nausées, vomissements, dysphagies, afin d'informer régulièrement par les transmissions écrites et orales l'ensemble des équipes.

Pour le syndicat CGT NMCA, cette situation ne peut perdurer. Ces conditions de travail ne permettent pas une réelle prise en charge des résidents, respectant les démarches de l'humanité.

Aussi, nous vous demandons, de bien vouloir trouver une solution pour remédier à cette problématique et améliorer la qualité des soins de nos résidences pour personnes âgées.

Nous vous prions, Madame la Directrice Générale, d'agréer nos sincères salutations respectueuses.

p/o le syndicat CGT NMCA
Les membres GHSCT
Andrew **RENAULT**